PAROISSE SAINTE-ANNE DE VARENNES

Directeur Général

Nota : Pour alléger le texte, celui-ci est rédigé au masculin mais le poste est ouvert autant aux candidates féminines qu'aux candidats masculins.

Description générale du poste :

Sous l'autorité du conseil de Fabrique, en collaboration avec le recteur de la basilique Sainte-Anne de Varennes, le directeur général assume la responsabilité du bon fonctionnement de tous les aspects matériels et administratifs de la Paroisse. A ce titre, il est responsable de la gestion et de l'entretien du patrimoine construit, de la gestion du personnel et des bénévoles, de la gestion financière et de la gestion du cimetière. Il participe aux réunions du conseil de Fabrique.

Exigences de l'emploi :

En plus des qualités de leader dont il doit faire preuve, le candidat recherché possède une expérience pertinente en gestion de projets ainsi qu'en gestion des ressources humaines et financières. Il doit savoir faire preuve de tact, d'entregent et de flexibilité dans l'exercice de ses fonctions. Il maitrise les outils informatiques de bureau et de communications. Il sait instiguer au personnel et aux bénévoles un sens aigu du service à la clientèle. Il accorde une grande importance à la qualité des relations qu'il entretient tant à l'interne qu'à l'externe. Il possède une maîtrise parfaite du français écrit et parlé. Le poste exige et permet une grande flexibilité en matière de gestion du temps.

Pré-requis et échéances

Formation et expérience : baccalauréat en gestion ou autre domaine pertinent et/ou une expérience de gestion reliée à l'emploi.
Salaire: Il sera établi en fonction des qualifications, de l'expérience et de la charge de travail assignée au DG.
Heures de travail : de 30 à 40 heures par semaine. Le poste exige et permet une grande flexibilité en matière de gestion du temps. Il est à noter que la gestion du cimetière pourrait être confiée à une autre personne sous la supervision du DG.

Comment postuler : Le candidat doit envoyer par courriel au secrétariat de la Fabrique (fabrique@paroissevarennes.ca) un CV complet, une lettre de motivation dans laquelle il décrit son intérêt et ses compétences pour l'emploi et au moins deux références d'employeurs actuels ou antérieurs.
Date limite pour soumettre sa candidature : le vendredi 20 novembre 2026
Date de début d'emploi : le lundi 4 janvier 2027

<u>Description détaillée et tâches spécifiques</u> :

Sous l'autorité du conseil de Fabrique et de son président, en collaboration avec le Recteur de la basilique Sainte-Anne de Varennes, le directeur général assume la responsabilité du bon fonctionnement de tous les aspects matériels et administratifs de la Paroisse. A ce titre, il est responsable de la gestion et de l'entretien du patrimoine construit, de la gestion du personnel et des bénévoles, de la gestion financière et de la gestion du cimetière.

Il est un invité permanent aux réunions du conseil de Fabrique; il participe à l'élaboration des objectifs opérationnels et stratégiques de la fabrique et leur réalisation. Il assure le suivi des décisions du conseil et en fait rapport au conseil de Fabrique.

1.0 Gestion et entretien du patrimoine construit (50%)

Le directeur général supervise l'entretien et les réparations courantes des infrastructures appartenant à la fabrique, ainsi que des systèmes électriques, mécaniques et informatiques; Il s'occupe des relations avec les fournisseurs;

Il planifie, organise, supervise et contrôle la réalisation des réparations majeures au parc immobilier, en fonction du carnet de santé. Il établit un plan triennal identifiant les coûts et le financement nécessaires à la réalisation des réparations; il rédige les demandes de subventions et en assure le suivi;

Il présente chaque projet au conseil de fabrique pour discussion et approbation. Il assure donc le lien avec les professionnels, supervise les travaux, encaisse les subventions, veille au paiement des factures et gère l'ensemble des projets entrepris; dans ce contexte, Il voit à la conservation et au bon usage des locaux et des biens de la fabrique, de façon particulière ceux qui font partie du patrimoine;

Il est responsable de la gestion de la location ou du prêt des locaux de la fabrique, de leur utilisation sécuritaire pendant et au terme des activités qui s'y déroulent;

Il fait le lien avec les responsables des biens matériels au diocèse;

Il gère le portefeuille d'assurances de la fabrique, il évalue les risques qu'ils soient personnels (employés, usagers, cadres, bénévoles), immobiliers, financiers, réputationnels et prend les mesures pour les minimiser.

2.0 Gestion du personnel et des bénévoles (15%)

Exception faite des membres de l'équipe pastorale dont il n'est pas responsable mais avec lesquels il se fait un devoir d'entretenir des relations harmonieuses, le directeur général planifie, organise et contrôle le travail du personnel administratif et de soutien, rémunéré ou bénévole, de la fabrique. Dans le cas du ou des sacristains, son autorité s'exerce à l'intérieur des limites précisées par le recteur de la basilique. Il supervise et évalue le travail de chacun et fait rapport au conseil; Il participe à la sélection et à l'embauche des nouveaux employés et bénévoles;

Il est responsable du respect des conditions d'emploi et des normes diocésaines, notamment du code d'éthique, des horaires de travail, de la détermination des périodes de vacances, de l'embauche et de la formation des travailleurs saisonniers, des remplacements occasionnels; Il s'assure du respect et de la mise en œuvre de toutes les règlementations relatives à la santé et la sécurité;

Il veille à l'établissement d'un climat de travail agréable avec et entre les employés rémunérés et bénévoles ainsi qu'avec les responsables des organismes présents dans le milieu.

3.0 Gestion financière (15%):

En collaboration avec le trésorier, il prépare le budget annuel, assure le suivi et le contrôle budgétaire, supervise les opérations de comptabilité et présente les états financiers au conseil de fabrique ainsi que tous les rapports requis par les autorités gouvernementales, diocésaines ou autres;

En tant que signataire principal pour les opérations financières (placements, chèques, virements, dépôts, paiements), il est responsable des relations avec les institutions financières avec lesquelles transige la fabrique.

Il planifie et organise la campagne annuelle de levée de fonds (dîme et dons) et il propose et gère de nouvelles activités de financement pour les sites administrés par la Fabrique, dans le respect de la vocation des lieux de culte et il collabore à la réalisation de ces activités;

Il assure la conservation de tous les documents de la fabrique en accord avec les lois et règlements en vigueur.

Il tient régulièrement informé le président et les membres du conseil de fabrique ainsi que le recteur de la Basilique de tous les dossiers sous sa responsabilité.

4.0 Gestion du cimetière (15%)

Le directeur général est responsable de la gestion du cimetière à savoir :

Il rencontre les acheteurs pour discuter des tarifs et options et il établit les contrats d'achat;

Il veille à ce que le cimetière soit bien entretenu (propreté, gazon, stèles);

5.0 Autres tâches (5%)

Le directeur général est appelé à accomplir d'autres tâches connexes en fonction des besoins de la Fabrique et de la paroisse.